

CORONAVIRUS
COVID-19

**COMPTE-RENDU
CHSCT - SPÉCIAL ÉDUCATION
EN VUE DE LA RÉOUVERTURE DES
ÉCOLES A PARTIR DU 11 MAI 2020**

Suite à l'annonce faite par le Président de la République, du déconfinement progressif, dès le 11 mai des écoles ; la Ville de Toulouse a prévu d'ouvrir **68 écoles** les 2 premières semaines et de nouvelles écoles ouvriront, par la suite, en fonction des effectifs disponibles.

Nous vous communiquons les réponses à vos questions, posées lors du CHSCT spécial Education le mercredi 6 mai 2020.



La date de la rentrée sera à l'appréciation de chaque Direction de l'Education Nationale.

Elle peut avoir lieu entre le 12 et le 14 mai 2020.

1. PROTECTIONS SANITAIRE / GESTES BARRIERES

- Obligation du port de masque la semaine prochaine pour tout agent en contact rapproché.
- 2 masques jetables par jour et par agent seront distribués, ensuite les agents auront 2 masques grand public par semaines avec un lavage quotidien. Les livraisons de ces masques sont en cours.
TOUS LES AGENTS seront dotés des protections nécessaires dès l'ouverture des écoles.
- Pour les ATSEM une dotation de 2 Blouses par agent sera fournie.

TOUS LES JOURS, l'ensemble des agents doivent **OBLIGATOIREMENT** laver et sécher les blouses et les masques grand public sur leur structure.

Utilisation des équipements :

Un protocole va être mis en place pour le nettoyage et l'utilisation des équipements de protection il sera communiqué aux agents.

- Les virucides sont commandés.

Ce sont des anti-bactériques, antivirus. Les commandes arriveront à partir du 15 mai et livrées dans les écoles. marque du produit Power DSF 1000.

- Les ATSEM devront faire le nettoyage des jeux.

- Les RVS et les Chefs d'Equipes accompagneront quotidiennement les agents dans leurs missions.

THERMOMETRES

- L'éducation Nationale ne préconise pas de prise de température à l'ensemble des enfants.

- Les parents devront prendre la température de leurs enfants avant de les emmener à l'école.

DORTOIRS/REFECTOIRES

- Pas de petite section au début pour minimiser les risques et pas plus de 10 élèves par dortoir
- Tous les repas seront servis froids

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

AGENTS EN AUTORISATION SPECIALE D'ABSCENCE

- A ce jour, seulement, 40% des agents sont disponibles.
 - Avec ces effectifs, les écoles ne seront pas en surnombre d'agents.
- Si cela était le cas, les agents (A.T., ATSEM, Directeur CLAE etc...) resteraient à leur domicile.

CONGES ET RTT

- Les congés déjà posés, avant la date du confinement, ne peuvent être supprimés, comme le mentionne la note de service de Monsieur le Directeur Général des Services.
 - La Direction précise que les agents mobilisés sur des centres spécialisés, pourront d'une part, conserver leur 5 jours et d'autre part, bénéficier de la prime "travail dangereux" en fonction des jours travaillés.
 - La DGRH est en train de faire le recensement dans chaque direction.
- Madame CHABAUD précise toutefois que tous les agents ne pourront pas en bénéficier, notamment les agents en SMA, il semblerait que ce soit ceux qui ont été redéployés sur des structures COVID.

3. COMMUNICATION DES AGENTS

Nous connaissons les problèmes de communication et les difficultés de connaître les informations pour l'ensemble des agents.

Une communication sera faite sur sésame, la direction étant bien consciente que l'ensemble des agents n'ont pas encore accès sur le site.

Le rôle du manager sera donc très important ce qui concerne la communication.

4. DIRECTEURS CLAE

Ce personnel sera affecté en renfort sur d'autres sites.

- Est-il prévu une plage horaire afin qu'ils puissent procéder à leurs tâches administratives, préparer les commandes, recenser les absences de leurs équipes, etc....?

Ces Directeurs CLAE effectuent toujours leurs missions même en absence prophylactique (réponses aux mails, réunions à distance, contacts avec les familles).

- Vont-ils garder le maintien du jour de RTT ainsi que pour les Agents mobilisés ?

Par manque de temps, l'Administration n'a pas pu nous donner de réponses à ces dernières questions.